

# 7.3

Réglementation des bourses, des  
chambres de compensation, des OAR et  
d'autres entités réglementées

---

---

## **7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES**

### **7.3.1 Consultation**

Aucune information

### **7.3.2 Publication**



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

### MODIFICATION AUX RÈGLES A-1, A-7 ET AU MANUEL DE RISQUES OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DU CANADA EN TANT QUE DÉPÔT DE GARANTIE

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 18 JANVIER 20 13 .

*(s) Glenn Goucher*

\_\_\_\_\_  
Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation  
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

### MODIFICATION À LA SECTION 2 DU MANUEL DES OPÉRATIONS IMHC – DÉLAIS POUR L'ACCÈS EN LIGNE

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 18 JANVIER 20 13 .

*(s) Glenn Goucher*

---

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation  
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS